

JE SUIS

VICTIME

D'UNE

AGRESSION

DANS LE CADRE DE MES FONCTIONS

DÈS L'AGRESSION

1 Je me protège et je cherche un soutien

Si la victime ne peut le faire, un personnel témoin le fait à sa place

2 J'alerte

En cas de lésion (physique / mentale)

- Samu **15**
- Police **17**
- Équipe mobile de sécurité (EMS)

Charente **06 38 42 45 94**
Charente-Maritime **06 38 42 43 17**
Deux-Sèvres **06 38 42 45 85**
Vienne **07 71 37 88 28**

3 J'informe le directeur de l'école

Si le directeur n'est pas en mesure de le faire, cette démarche peut être entreprise par un autre personnel

PAR LA SUITE



Je peux consulter un médecin



Je peux déposer plainte



Si je considère être en danger et/ou si les faits relèvent d'un délit ou d'un crime.

bit.ly/poitiers-plainte



Je peux demander une protection fonctionnelle

Au titre de la protection due par l'employeur à ses personnels et pour bénéficier d'une assistance judiciaire.



bit.ly/poitiers-PF



Je peux faire une déclaration d'accident

Pour permettre la prise en charge financière des arrêts et/ou soins suite à mes lésions physiques et/ou mentales devant être constatées par un médecin.



bit.ly/poitiers-DA



Je peux effectuer une observation dans le **Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)**



bit.ly/poitiers-RSST
Process RSST

Dans le cadre de la prévention et la sécurisation de la santé au travail, le RSST peut être saisi à tout moment.



bit.ly/poitiers-RSST
RSST version dématérialisée



Je peux contacter le secrétaire de la **F3SCT de mon département**

En cas de situation de danger grave et imminent



bit.ly/F3SCT



« Donner suite à un signalement RSST »

bit.ly/acpoitiers-signal

Le directeur d'école alerte **l'IEC de circonscription**



L'IEC alerte le DASEN



Le directeur d'école saisit un « **fait établissement** »

Si dépôt de plainte, renseigner le numéro de la plainte.